

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****CONSEILLERS :**

En exercice : 15

Présents : 14

Absents Exc. : 1

Absents R. : -

Votants : 14

Date affichage : 05/06/2026

Le 5 juin 2026 à 18 h 30 le Conseil Municipal de LEPUIX, dûment convoqué le 22 mai 2026 s'est réuni sous la Présidence de Jean-Bernard MARSOT, Maire, à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, 11 rue de l'Eglise.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :** Jean-Bernard MARSOT, Maire, Gérard TRAVERS, Valérie FRESET, Philippe COLIN, Pascale CLAUDEL, Adjoint, Joël PERROD, Christian ROETHINGER, Frédéric FELSINGER, Jean-Bernard WIMMER, Christelle STOJANOV, Angélique KELLER, Adeline TRABAC, Sephora ALTER, Manon LHOMME, Conseillers Municipaux.

**Absent excusé :** Yoan CHEVALIER

**OBJET :****38.****ÉLECTIONS DES  
DÉLÉGUÉS DES  
CONSEILS  
MUNICIPAUX ET DE  
LEURS SUPPLÉANTS  
EN VUE DE  
L'ÉLECTION DES  
SÉNATEURS**

**Secrétaire de séance :** Pascale CLAUDEL

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 26 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

*a) Composition du bureau électoral*

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Messieurs Gérard TRAVERS et Joël PERROD pour les 2 plus âgés et Mesdames Manon LHOMME et Sephora ALTER pour les 2 plus jeunes.

La présidence du bureau est assurée par ses soins. M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Il a rappelé qu'en application des articles L.289 et R.133 du Code Electoral, **les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.**

*b) Élection des délégués*

Les listes déposées et enregistrées : **1 seule liste est déposée qui se dénomme Agir Ensemble pour Lepuix.**

*Certifié exécutoire*

*Reçu en Préfecture  
le :*

*Publié ou Notifié  
le :*

Composition de la liste :

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le



ID : 090-219000650-20260605-DELIB2026\_38-DE

Elle est composée par : 1. M. MARSOT Jean-Bernard, 2. Mme Pascale CLAUDEL, 3. M. Gérard TRAVERS, 4. Mme Christelle STOJANOV, 5. M. Philippe COLIN, 6. Mme Manon LHOMME.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

1<sup>re</sup> répartition :

a obtenu :

- liste Agir Ensemble pour Lepuix : 14 voix,

Compte-tenu des modalités de répartition des sièges et des résultats du vote, M. le maire proclame les résultats définitifs :

Liste Agir Ensemble pour Lepuix : 6 sièges.

Sont ainsi élus : 1. M. MARSOT Jean-Bernard, 2. Mme Pascale CLAUDEL, 3. M. Gérard TRAVERS, 4. Mme Christelle STOJANOV, 5. M. Philippe COLIN, 6. Mme Manon LHOMME.

Les 3 premiers étant délégués titulaires et les 3 suivants délégués suppléants.

**La présente délibération, accompagnée du procès-verbal et des bulletins blancs et nuls, sera transmise à la Préfecture conformément aux instructions préfectorales.**

Pour copie conforme

Le Maire

  
Jean-Bernard MARSOT



Le Secrétaire de Séance

  
Pascale CLAUDEL